

Deuxième réunion des signataires | Trondheim, Norvège, 5-8 octobre 2015

STRATÉGIES NATIONALES OU RÉGIONALES DE CONSERVATION DES RAPACES

Préparé par l'Unité de coordination du MdE Rapaces

1. La planification stratégique est un processus essentiel pour construire une vision partagée et des partenariats permettant à des organisations disparates de travailler ensemble sur des objectifs communs, en particulier au niveau international. Une planification efficace est essentielle pour faire progresser les programmes collaboratifs et pour gagner le soutien des groupes d'acteurs afin d'assurer une mise en œuvre réussie.
2. Selon les dispositions du paragraphe 12 du Mémoire d'Entente de la CMS sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces) (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.1), dans les deux ans de l'entrée en vigueur du MdE (soit le premier jour du mois suivant sa signature), les Signataires doivent préparer et soumettre à l'Unité de coordination, le cas échéant, une stratégie nationale ou régionale (par ex. UE) ou des documents équivalents (par ex. des plans d'action par espèce) pour les espèces de la Catégorie 1 et, le cas échéant, de la Catégorie 2 du tableau 1 du Plan d'action (Annexe 3 du texte du MdE). Le MdE est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2008.
3. En 2012, l'Unité de coordination a publié des « Lignes directrices pour la préparation de stratégies nationales ou régionales de conservation et gestion en faveur des rapaces » (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.3) afin d'aider les Signataires dans cette tâche importante qui permet de traduire de manière effective le Plan d'action exposé à l'Annexe 3 du MdE dans des plans stratégiques de mise en œuvre au niveau national ou régional.
4. Le paragraphe 16 du texte du MdE Rapaces stipule que « l'Unité de coordination mettra à disposition de tous les Signataires, toutes les stratégies et documents équivalents qu'elle reçoit ». Au moment de la première Réunion des Signataires (MoS1) en décembre 2012, l'Unité de coordination n'avait reçu aucune stratégie nationale ou régionale de conservation des rapaces, bien que Madagascar ait présenté un plan d'action pour deux espèces de faucons migrateurs – le Faucon d'Éléonore (*Falco eleonora*) et le Faucon concolore (*Falco concolor*). Le Tchad avait soumis une proposition de projet pour l'élaboration d'une stratégie nationale de conservation des rapaces en 2010-2011, mais cela n'a pas été mis en œuvre.
5. À la MoS1, les Signataires ont reconnu la relative complexité du processus d'élaboration des stratégies nationales ou régionales, la nécessité de normes communes, et l'importance de la participation significative des parties prenantes, ce qui peut prendre du temps. Néanmoins, les Signataires ont décidé de développer leur stratégie nationale ou régionale pour une soumission à l'Unité de coordination dans les 18 mois après la réunion (c.à.d. au plus tard en juin 2014).
6. Grâce à des communications bilatérales avec les Signataires en 2013 et 2014, l'Unité de coordination a pris connaissance de certains progrès réalisés vers l'élaboration de stratégies

nationales ou régionales de conservation des rapaces. Cependant, aucun document final n'avait été reçu à la fin de juin 2015, un an après la date limite proposée à la MoS1.

7. En août 2015, en préparation de la MoS2, l'Unité de coordination a mené une enquête concise par courriel auprès des Points de contact nationaux des 52 États Signataires. L'objectif était d'obtenir des informations actualisées auprès des Signataires sur l'avancement de la préparation de leurs stratégies nationales ou régionales, ou de documents équivalents. Le courriel posait les trois questions suivantes :

- Avez-vous commencé à préparer votre stratégie nationale ou régionale de conservation des rapaces dans le contexte du MdE Rapaces ?
Si « oui », à quelle étape en est le processus actuellement ?
Si « non », quels sont les principales difficultés à l'origine de ce retard ?
- Avez-vous besoin de soutien ou d'assistance spécifique pour développer votre stratégie ?
Si oui, veuillez spécifier vos besoins.
- Envisagez-vous de finaliser et de soumettre votre stratégie nationale ou régionale à l'Unité de coordination avant la MoS2 qui a lieu en octobre 2015 ?

8. Sept Signataires ont répondu à l'enquête, à savoir la France, la Finlande, l'Allemagne, la Hongrie, Madagascar, le Niger et la Norvège. Leurs réponses complètes sont compilées en annexe du présent document et sont également résumées ci-dessous :

- **La Finlande** a signalé que, bien que n'ayant pas de stratégie nationale de conservation des rapaces regroupant toutes les actions et les espèces, des responsabilités en matière de suivi et de conservation de certaines espèces inscrites sur la Liste rouge à l'échelle nationale ont été confiées à différentes organisations. Des plans d'action adaptatifs par espèce pour l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) et le Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) sont mis en œuvre depuis 1993 et 1994, respectivement. Aucun soutien ni aucune assistance n'ont été demandés.
- **La France** a indiqué qu'elle contribuait activement à l'élaboration de la stratégie régionale de l'Union européenne pour la conservation des rapaces, et qu'une fois que ce document serait finalisé, la nécessité d'une stratégie nationale supplémentaire serait examinée. Aucun soutien ni aucune assistance n'ont été demandés.
- **L'Allemagne** a indiqué qu'elle avait développé en 2007 une « Stratégie nationale » holistique pour la protection des espèces et de la biodiversité, qui incluait les rapaces. Les Falconiformes et les Strigiformes bénéficient de sa mise en œuvre. En outre, l'application de la Directive Oiseaux de l'UE (2009/147/CE) à travers la législation nationale, y compris l'obligation de créer des ZPS, fournit un cadre juridique et stratégique général suffisant pour la protection régionale des rapaces. Les Länder allemands agissent à des niveaux régionaux ou locaux pour la protection des rapaces. De plus, certaines ONG allemandes ont élaboré des stratégies régionales pour certaines espèces de rapaces rares et menacées, et ont réussi à obtenir des résultats positifs pour des espèces telles que le Hibou grand-duc (*Bubo bubo*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et le Pygargue à queue blanche (*Halileaeetus albicilla*). Certaines questions stratégiques demeurent cependant, incluant la menace que représentent l'abattage illégal et le piégeage des rapaces. Ce sujet est abordé à travers le cofinancement d'un projet mené par une ONG (Committee against bird slaughter) et qui a commencé en août 2015. Aucun soutien ni aucune assistance n'ont été demandés.
- **La Hongrie** a signalé qu'elle participe activement à l'élaboration de la stratégie régionale de l'Union européenne pour la conservation des rapaces actuellement préparée par la Commission européenne. Lorsque ce document sera finalisé, des discussions auront lieu avec

le Groupe hongrois de conservation des rapaces afin de décider si une stratégie nationale est nécessaire. Des plans nationaux de conservation par espèce ont été élaborés par BirdLife Hongrie pour l'Aigle impérial (*Aquila heliaca*), le Faucon sacre (*Falco cherrug*), le Faucon kobez (*Falco vespertinus*) et l'Effraie des clochers (*Tyto alba*). Des coordinateurs nationaux pour la conservation des espèces ont été nommés pour chacune de ces quatre espèces mentionnées, ainsi que pour les huit espèces suivantes : Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*), Aigle pomarin (*Clanga pomarina*), Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), Milan noir (*Milvus migrans*), Milan royal (*Milvus milvus*), Busard cendré (*Circus pygargus*), Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et Hibou grand-duc (*Bubo bubo*). Un forum national existe déjà sous la forme d'un Conseil pour la conservation des rapaces, et a pour membres toutes les parties prenantes (parcs nationaux, ONG, zoos, clubs de fauconnerie, etc.). Aucun soutien ni aucune assistance n'ont été demandés.

- **Madagascar** a signalé qu'un plan d'action pour la conservation de deux espèces de rapaces migrateurs – le Faucon d'Eléonore (*Falco eleonora*) et le Faucon concolore (*Falco concolor*) - existe déjà. Aucune stratégie nationale de conservation des rapaces n'a encore été élaborée. Cependant, la planification est bien en cours pour établir un Comité national pour la conservation des rapaces migrateurs, incluant toutes les parties prenantes (ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, ONG, universités, société civile, etc.). Le projet de règlement du Comité comprend une référence spécifique à l'élaboration d'une stratégie nationale de conservation des rapaces. Des fonds sont requis pour soutenir au moins deux réunions du Comité national et pour qu'un consultant mène la rédaction d'une stratégie nationale.
- **Le Niger** a indiqué qu'il n'as pas encore été en mesure d'élaborer de stratégie nationale pour la conservation des rapaces en raison d'un manque de moyens financiers et du besoin de renforcement des capacités du personnel chargé de la conservation des rapaces. Des fonds sont nécessaires pour qu'un consultant rédige la stratégie et pour qu'un atelier mené par le Gouvernement et rassemblant les parties prenantes soit organisé afin de valider la stratégie.
- **La Norvège** a indiqué qu'en 2014 elle avait chargée BirdLife Norvège de produire un rapport national global sur le statut des rapaces. Le document contient des sections pertinentes pour une stratégie nationale ainsi que des recommandations concrètes de conservation. Sous réserve des ressources disponibles, il est prévu qu'une stratégie nationale de conservation des rapaces soit élaborée suivant les lignes directrices, pour une publication en 2016. Aucun soutien ni aucune assistance n'ont été demandés.

9. Les stratégies nationales ou régionales de conservation des rapaces sont fondamentales pour une mise en œuvre internationale coordonnée du Plan d'action du MdE Rapaces. Ces stratégies devraient aussi comprendre des objectifs et/ou des résultats mesurables, qui sous-tendraient le processus de rapport national triennal prévu pour le MdE. Plusieurs Signataires ont demandé des copies des stratégies existantes pour aider à leur propre élaboration, et l'Unité de coordination est prête à diffuser rapidement les stratégies qu'elle reçoit, conformément à l'obligation énoncée au paragraphe 16 du MdE Rapaces.

10. Plusieurs pays ont souligné leur besoin d'aide financière et/ou technique pour soutenir l'élaboration de leur stratégie nationale de conservation des rapaces.

Action requise :

La Réunion est invitée à :

- (a) Identifier les moyens de mieux promouvoir une véritable planification stratégique par les Signataires, comme cela est prévu dans le MdE Rapaces.
- (b) Envisager d'établir des partenariats bilatéraux ou multilatéraux pour partager l'expertise technique de planification stratégique afin d'appuyer les Signataires ayant demandé un soutien.
- (c) Définir un nouveau délai pour l'élaboration et la soumission des stratégies nationales ou régionales de conservation des rapaces, ou des documents équivalents.
- (d) Charger à nouveau le Groupe consultatif technique de veiller à ce que les exigences futures en matière de rapports nationaux soient directement liées au processus de planification stratégique.

Annexe

Réponses des Signataires à propos de l'élaboration des Stratégies nationales ou régionales de conservation des rapaces

1. Finlande [traduit de l'anglais]

Avez-vous commencé à préparer votre stratégie nationale ou régionale de conservation des rapaces dans le contexte du MdE Rapaces ? Si « oui », à quelle étape en est le processus actuellement ? Si « non », quels sont les principales difficultés à l'origine de ce retard ? « Non, la Finlande n'a pas de stratégie nationale de conservation des rapaces regroupant toutes les actions et toutes les espèces. Cependant, pour certaines espèces inscrites sur la Liste rouge nationale, nous avons confié des responsabilités en matière de suivi et de conservation à différentes organisations. Nous avons des plans d'action par espèce datant de 1993 et 1994 pour l'Aigle royal et le Pygargue à queue blanche. Ces plans d'action ont été mis en œuvre de manière adaptative depuis lors. Parmi les espèces de la Catégorie 1, seuls *Falco vespertinus* (0-1 couple), *Circus macrourus* (1-8 couples) et *Aquila clanga* (1 couple) nichent en Finlande. Ils sont tous extrêmement rares et en partie erratiques ici. Cependant, ils sont protégés par la Loi sur la conservation de la nature. »

Avez-vous besoin de soutien ou d'assistance spécifique pour développer votre stratégie ? Si oui, veuillez spécifier vos besoins. « Non »

Envisagez-vous de finaliser et de soumettre votre stratégie nationale ou régionale à l'Unité de coordination avant la MoS2 qui a lieu en octobre 2015 ? « Non »

2. France

Avez-vous commencé à préparer votre stratégie nationale ou régionale de conservation des rapaces dans le contexte du MdE Rapaces ? Si « oui », à quelle étape en est le processus actuellement ? Si « non », quels sont les principales difficultés à l'origine de ce retard ? « Non. La décision a été prise de rédiger la stratégie française sur la base de la stratégie de l'Union Européenne, voire de décliner cette stratégie au plan national. Cette stratégie européenne dont une première version a été circulée en 2013 n'est pas encore finalisée. »

Avez-vous besoin de soutien ou d'assistance spécifique pour développer votre stratégie ? Si oui, veuillez spécifier vos besoins. « Non. »

Envisagez-vous de finaliser et de soumettre votre stratégie nationale ou régionale à l'Unité de coordination avant la MoS2 qui a lieu en octobre 2015 ? « Non (cf. réponses précédentes). »

3. Allemagne [traduit de l'anglais]

Avez-vous commencé à préparer votre stratégie nationale ou régionale de conservation des rapaces dans le contexte du MdE Rapaces ? Si « oui », à quelle étape en est le processus actuellement ? Si « non », quels sont les principales difficultés à l'origine de ce retard ? « Oui : nous sommes conscients de cette obligation stipulée à l'article 12 du MdE et de son libellé « *le cas échéant* ». L'Allemagne a déjà une « stratégie nationale » pour la protection des espèces et de la biodiversité qui couvre les rapaces parmi d'autres espèces :

- Cette stratégie nationale a été décidée par le Bundestag / Parlement allemand le 7/11/2007, et couvre les questions de protection des espèces à partir d'un point de vue synoptique et holistique.
- Les Falconiformes et les Strigiformes bénéficient de cette « stratégie nationale ».
- En outre, la Directive Oiseaux de l'UE (2009/147/CE) et sa mise en œuvre à travers la législation nationale - incluant l'obligation de créer des ZPS pour les zones les plus appropriées - donnent en

général un cadre juridique et stratégique suffisant pour les besoins régionaux de protection des rapaces.

- Le besoin particulier de division ou d'extraction des rapaces de cette approche pluripécifique, ou de création au niveau national d'un concept qui présenterait un large chevauchement, ne semble pas utile. En cas de besoin particulier, les Länder allemands travaillent à des niveaux régionaux ou locaux pour la protection des rapaces et pour créer des instruments spécifiques.
- De plus, certaines ONG allemandes ont créé des stratégies ou des activités régionales appropriées pour assurer le développement positif d'espèces de rapaces autrefois très rares et menacées.
- En raison de ces efforts conjoints, des espèces de rapaces très rares et menacées il y a moins de 40 à 50 ans, comme par exemple *Bubo bubo*, *Falco peregrinus*, et *Haliletaetus albicilla*, montrent depuis quelques temps une évolution démographique positive.
- Nous avons cependant évalué si, au-delà des obligations existantes (en particulier du Plan d'action du MdE), il pouvait y avoir des questions stratégiques, concernant spécifiquement ou principalement les rapaces, qui mériteraient un plus grand engagement de l'Allemagne.
- Et une seule problématique est apparue, à notre avis, comme méritant davantage d'attention en Allemagne : l'abattage illégal ou la capture des rapaces.
- Par conséquent, nous apportons un cofinancement au projet d'une ONG (Committee against Bird slaughter) afin de suivre et d'analyser le projet dans différentes régions d'Allemagne, dans le but de définir des mesures fondées sur les résultats qui permettraient d'améliorer la situation. »

Avez-vous besoin de soutien ou d'assistance spécifique pour développer votre stratégie ? Si oui, veuillez spécifier vos besoins. « Non, nous considérons cette problématique comme suffisamment gérée. »

Envisagez-vous de finaliser et de soumettre votre stratégie nationale ou régionale à l'Unité de coordination avant la MoS2 qui a lieu en octobre 2015 ? « Le projet allemand ayant commencé en août 2015, un rapport pour la MoS2 serait trop précoce - cependant, la production d'un tel rapport semble possible pour la MoS3. »

4. Hongrie [traduit de l'anglais]

Avez-vous commencé à préparer votre stratégie nationale ou régionale de conservation des rapaces dans le contexte du MdE Rapaces ? Si « oui », à quelle étape en est le processus actuellement ? Si « non », quels sont les principales difficultés à l'origine de ce retard ? « La stratégie de l'UE pour la conservation des rapaces est en cours de préparation par la Commission européenne, en collaboration avec les États membres, incluant la Hongrie. Je peux seulement ajouter à cela qu'un plan d'action pour le Faucon kobez a également été approuvé par le Ministre de l'Environnement. Je peux dire que pour le moment, nous ne prévoyons pas de plan national de mise en œuvre de la stratégie de conservation de l'UE. Lorsque la stratégie de l'UE sera adoptée, nous discuterons, avec le groupe de conservation des rapaces de Hongrie, de la nécessité de produire un tel plan, à la lumière de la stratégie de l'UE. Il existe déjà des Plans de conservation pour des espèces telles que l'Aigle impérial, le Faucon sacre, le Faucon kobez et l'Effraie des clochers (voir <http://www.mme.hu/kiemelt-fajok-vedelme> - en hongrois uniquement, malheureusement) et quelques autres espèces qui ne sont pas des rapaces. Ces plans de conservation ont été élaborés par Birdlife Hongrie, en collaboration avec des collègues des parcs nationaux et d'autres organisations. De plus, des coordinateurs bénévoles (sous l'égide de Birdlife Hongrie) coordonnent à travers le pays des actions pour la conservation de ces espèces ainsi que du Pygargue à queue blanche, de l'Aigle pomarin, du Circaète Jean-le-Blanc, du Milan noir, du Milan royal, du Busard cendré, du Faucon pèlerin et du Hibou grand-duc. Ce travail associe des experts des parcs nationaux, ainsi que d'autres organisations civiles et des bénévoles. Nous disposons également d'un forum – le Conseil pour la conservation des rapaces – dont les membres représentent toutes les parties prenantes (parcs nationaux, ONG, zoos, fauconniers, etc.) engagées dans la conservation des rapaces. Il ne manque

qu'un pas pour mettre tous les plans de conservation des espèces sur le papier. Je suppose que cela se produira à un moment donné. »

Avez-vous besoin de soutien ou d'assistance spécifique pour développer votre stratégie ? Si oui, veuillez spécifier vos besoins. « Nous n'avons pas connaissance d'un besoin spécifique de soutien à ce processus, mais, comme indiqué ci-dessus, l'autorité responsable est la Commission de l'UE. »

Envisagez-vous de finaliser et de soumettre votre stratégie nationale ou régionale à l'Unité de coordination avant la MoS2 qui a lieu en octobre 2015 ? « La Commission européenne pourra répondre à la question concernant la date de finalisation de la stratégie. »

5. Niger

Avez-vous commencé à préparer votre stratégie nationale ou régionale de conservation des rapaces dans le contexte du MdE Rapaces ? Si « oui », à quelle étape en est le processus actuellement ? Si « non », quels sont les principales difficultés à l'origine de ce retard ? « Non, les principaux défis c'est le manque de moyens financiers et un besoin en renforcement des capacités des agents qui sont chargé de la conservation de ces espèces. »

Avez-vous besoin de soutien ou d'assistance spécifique pour développer votre stratégie ? Si oui, veuillez spécifier vos besoins. « Oui! Nos besoins avoir les moyens conséquents pour recruter un consultant qui va rédiger la stratégie et cette stratégie sera validée par tous les acteurs au cours d'un atelier de validation qui sera organisé par la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées de la Direction Générale des Eaux et Forêts du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable du Niger. »

Envisagez-vous de finaliser et de soumettre votre stratégie nationale ou régionale à l'Unité de coordination avant la MoS2 qui a lieu en octobre 2015 ? « Non dans la mesure où nous en avons pas encore rédigé. »

6. Norvège [traduit de l'anglais]

Avez-vous commencé à préparer votre stratégie nationale ou régionale de conservation des rapaces dans le contexte du MdE Rapaces ? Si « oui », à quelle étape en est le processus actuellement ? Si « non », quels sont les principales difficultés à l'origine de ce retard. « Comme nous l'avons vu, notre rapport national de surveillance de l'état de rapaces est très complet, et comprend notamment des sections relevant d'une stratégie nationale, ainsi que des recommandations concrètes (voir NOF-BirdLife Norway – Report 1-2014). La principale difficulté ayant entraîné un retard est tout simplement la main-d'œuvre et le temps pour rédiger une stratégie suivant les lignes directrices. »

Avez-vous besoin de soutien ou d'assistance spécifique pour développer votre stratégie ? Si oui, veuillez spécifier vos besoins. « Voir ci-dessus »

Envisagez-vous de finaliser et de soumettre votre stratégie nationale ou régionale à l'Unité de coordination avant la MoS2 qui a lieu en octobre 2015 ? « La MoS2 se tiendra trop tôt pour nous. Cependant, notre objectif est d'avoir un projet élaboré d'ici un an. »

7. Madagascar [traduit de l'anglais]

Avez-vous commencé à préparer votre stratégie nationale ou régionale de conservation des rapaces dans le contexte du MdE Rapaces ? Si « oui », à quelle étape en est le processus actuellement ? Si « non », quels sont les principales difficultés à l'origine de ce retard. « À Madagascar, nous avons un plan d'action pour la conservation des rapaces migrateurs (*Faucon concolore* et *Faucon d'Eléonore*), mais nous n'avons pas encore de stratégie nationale dans le contexte du MdE Rapaces. Nous allons créer un comité national pour la conservation des rapaces migrateurs, incluant toutes les parties

prenantes concernées par la conservation des oiseaux (ministère chargé de l'Environnement, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Élevage, ONG, Université, société civile, etc.). Le comité devrait être adopté comme règlement, signé par le ministère de l'Environnement, et devrait partager les responsabilités avec ces parties prenantes. Nous avons un projet avancé pour cela et nous espérons le montrer à la MoS2. Nous avons défini dans ce texte les règles du comité spécialement pour développer notre stratégie nationale. »

Avez-vous besoin de soutien ou d'assistance spécifique pour développer votre stratégie ? Si oui, veuillez spécifier vos besoins. « Oui s'il vous plaît, nous avons besoin d'au moins deux réunions du comité cette année et nous avons aussi besoin de financements pour le consultant qui établit la stratégie. »

Envisagez-vous de finaliser et de soumettre votre stratégie nationale ou régionale à l'Unité de coordination avant la MoS2 qui a lieu en octobre 2015 ? « Comme jusqu'ici, l'Unité de coordination nous soutiendra, nous serons en mesure de finaliser notre stratégie nationale. »